

**Surfaces contaminées
par des moisissures.
Que faire ?**

L'Institut national de recherche et de sécurité (INRS)

Dans le domaine de la prévention des risques professionnels, l'INRS est un organisme scientifique et technique qui travaille, au plan institutionnel, avec la CNAM, les Carsat, Cramif, CGSS et plus ponctuellement pour les services de l'État ainsi que pour tout autre organisme s'occupant de prévention des risques professionnels.

Il développe un ensemble de savoir-faire pluridisciplinaires qu'il met à la disposition de tous ceux qui, en entreprise, sont chargés de la prévention : chef d'entreprise, médecin du travail, instances représentatives du personnel, salariés. Face à la complexité des problèmes, l'Institut dispose de compétences scientifiques, techniques et médicales couvrant une très grande variété de disciplines, toutes au service de la maîtrise des risques professionnels.

Ainsi, l'INRS élabore et diffuse des documents intéressant l'hygiène et la sécurité du travail : publications (périodiques ou non), affiches, audiovisuels, multimédias, site Internet...

Les publications de l'INRS sont distribuées par les Carsat.

Pour les obtenir, adressez-vous au service Prévention de la caisse régionale ou de la caisse générale de votre circonscription, dont l'adresse est mentionnée en fin de brochure.

L'INRS est une association sans but lucratif (loi 1901) constituée sous l'égide de la CNAM et soumise au contrôle financier de l'État. Géré par un conseil d'administration constitué à parité d'un collège représentant les employeurs et d'un collège représentant les salariés, il est présidé alternativement par un représentant de chacun des deux collèges. Son financement est assuré en quasi-totalité par la CNAM sur le Fonds national de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.

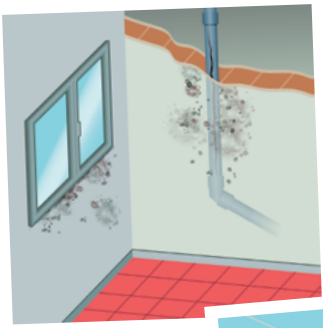
Les caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat), la caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France (Cramif) et les caisses générales de sécurité sociale (CGSS)

Les caisses d'assurance retraite et de la santé au travail, la caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France et les caisses générales de sécurité sociale disposent, pour participer à la diminution des risques professionnels dans leur région, d'un service Prévention composé d'ingénieurs-conseils et de contrôleurs de sécurité. Spécifiquement formés aux disciplines de la prévention des risques professionnels et s'appuyant sur l'expérience quotidienne de l'entreprise, ils sont en mesure de conseiller et, sous certaines conditions, de soutenir les acteurs de l'entreprise (direction, médecin du travail, instances représentatives du personnel, etc.) dans la mise en œuvre des démarches et outils de prévention les mieux adaptés à chaque situation. Ils assurent la mise à disposition de tous les documents édités par l'INRS.

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'INRS, de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite.
Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction, par un art ou un procédé quelconque (article L. 122-4 du code de la propriété intellectuelle).
La violation des droits d'auteur constitue une contrefaçon punie d'un emprisonnement de trois ans et d'une amende de 300 000 euros (article L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle).

Surfaces contaminées par des moisissures. Que faire ?

Christine David, INRS



Sommaire

»» Comment se développent
les moisissures ? p.4

»» Quels sont les effets
sur la santé ? p.6

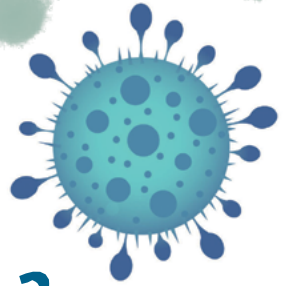
»» Quelle stratégie pour éliminer
les moisissures ? p.7

»» Comment traiter les surfaces
en toute sécurité ? p.11

»» Comment éviter le retour
des moisissures ? p.16

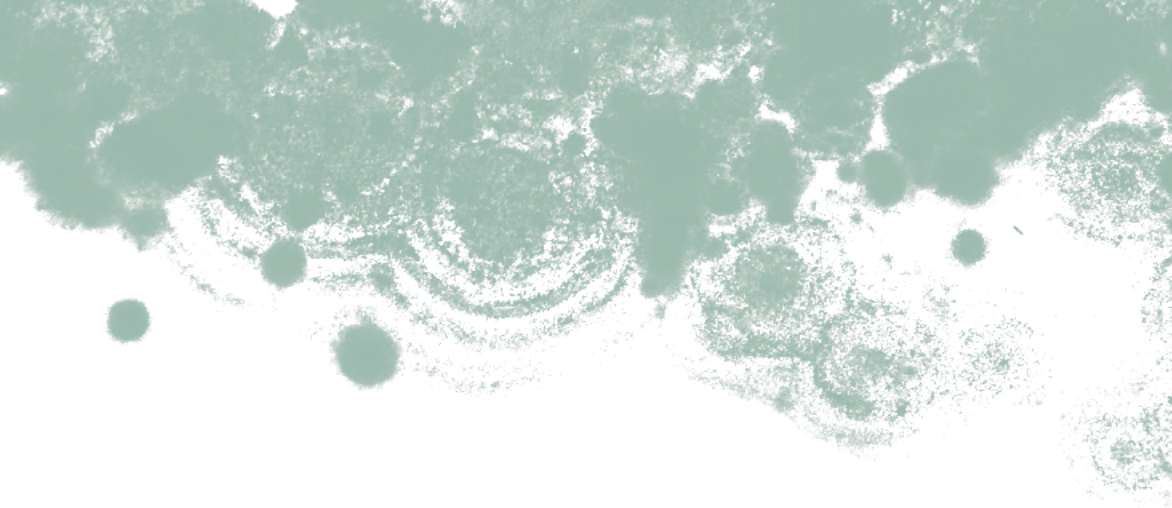
»» Bibliographie p.19

Comment se développent les moisissures ?



Les moisissures sont des champignons microscopiques se ramifiant en filaments si nombreux qu'ils deviennent visibles à l'œil nu. Ce tapis de filaments appelé mycélium comprend une partie qui pénètre le support (terre, plante, plâtre, papier peint...) afin « d'ancrer » la colonie, et une partie aérienne qui porte à son extrémité des amas de spores. Celles-ci prennent des couleurs différentes selon l'espèce (noire, grise, brune, bleue, verte, rose, orange, jaune...) et sont responsables de l'aspect coloré et duveteux des moisissures. Les spores ont la propriété de se détacher très facilement au moindre souffle ou contact avec un objet ou un organisme vivant. Elles sont ainsi véhiculées vers d'autres endroits, parfois très éloignés si les spores sont emportées par l'air. Une fois déposées, si le milieu leur est favorable, les spores germent et sont à l'origine de nouvelles colonies.

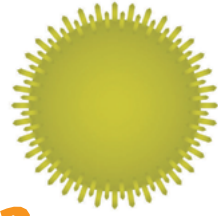
Les moisissures sont naturellement présentes dans la nature où elles se nourrissent de matières organiques qu'elles dégradent par une succession de réactions chimiques se déroulant dans leurs cellules. Ces réactions aboutissent à la production de différentes molécules, pouvant être bénéfiques (pénicilline) ou toxiques (mycotoxines)



pour l'homme. Certaines molécules produites sont volatiles et génèrent une odeur de moisi caractéristique. Les moisissures résistent généralement à des pH de 2 à 10 et à des températures élevées (jusqu'à 62 °C [1]). À l'exception des spores très résistantes, les mycéliums ne supportent pas la sécheresse et se développent préférentiellement dans une humidité relative supérieure à 70 %.

Les moisissures peuvent également prospérer à l'intérieur d'un bâtiment si ces conditions sont réunies. Elles se développent alors dans les endroits humides (dus à un dégât des eaux, une ventilation naturelle ou mécanique insuffisante, une humidité naturellement élevée dans certaines zones géographiques...) et se nourrissent de matières à base de cellulose (papier, carton, contreplaqué, bois, tissus...).

Quels sont les effets sur la santé ?



La plupart des moisissures sont inoffensives pour les humains.

Sur des milliers d'espèces, seule une cinquantaine peut présenter un risque pour la santé [1], pouvant s'accroître chez les personnes immunodéprimées^a. Une exposition aux moisissures n'entraîne donc pas toujours de symptômes. Cela dépend de plusieurs paramètres, comme l'espèce à laquelle appartient la moisissure, sa concentration, la voie de contamination et la sensibilité de chaque personne [2]. Ainsi, certaines personnes peuvent souffrir de manifestations allergiques (asthme, pneumopathie d'hypersensibilité) ou de manifestations infectieuses (sinusite, atteinte

bronchopulmonaire, aspergillome^b bronchique).

De plus, quelques moisissures secrètent des mycotoxines qui peuvent présenter un danger par ingestion.

Enfin, l'inhalation de fragments de mycélium ou de spores est susceptible d'entraîner une irritation mécanique des yeux, du nez ou de la gorge.

D'autres champignons dits « à chapeau », comme les mérules (*Serpula lacrymans*) de couleur rouille, peuvent se développer dans les bâtiments et provoquer des pathologies telles qu'un asthme ou une alvéolite.

À ce jour, il n'a pas été clairement établi de lien entre une concentration de moisissures donnée et un effet sur la santé.

De ce fait, il n'existe aucune valeur limite d'exposition professionnelle pour la concentration de moisissures dans l'air ambiant de travail.

^a Immunodéprimée : qualifie une personne dont les défenses immunitaires sont affaiblies.

^b Aspergillome : mycélium s'accumulant dans une cavité préexistante du poumon.



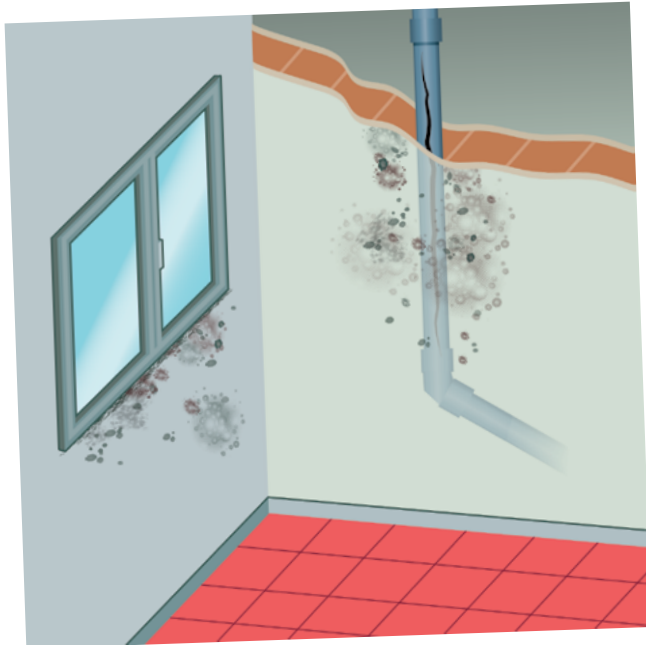
Quelle stratégie pour éliminer les moisissures ?

Les moisissures font partie de notre environnement, il est donc normal d'en trouver dans l'air ambiant. Toutefois, pour éviter tout risque d'effet sur la santé, il ne faut pas laisser les moisissures s'installer et coloniser un local.

La présence de moisissures est facilement détectable :

- une simple odeur caractéristique de moisissures atteste de leur présence, même si elles ne sont pas immédiatement visibles,
- l'observation de taches sur les murs, sous les fenêtres, sur les joints, le mobilier, les archives... est due au développement des mycéliums sur ces supports. Les taches peuvent prendre des couleurs différentes selon l'espèce.

Une fois les moisissures mises en évidence, il est important de ne pas se précipiter sur une opération de nettoyage/désinfection, mais de suivre une stratégie de lutte raisonnée (voir p. 10).



Les moisissures prolifèrent dans un local parce qu'elles y trouvent les matières organiques (poussières, cellulose, matières grasses) dont elles se nourrissent et, surtout, une humidité relative élevée. Il est important d'endiguer cette humidité avant toute autre opération, pour éviter que les surfaces ne soient recontaminées après traitement. Les causes de cette humidité excessive sont à déterminer, en examinant particulièrement les points suivants :

► Rechercher un dégât des eaux en lien avec le local. S'il existe, la fuite doit être colmatée et l'eau stagnante éliminée. Selon le type de fuite, le passage d'un plombier ou la réalisation de travaux plus importants (changement d' huisserie ou d'isolation...) peuvent être nécessaires.

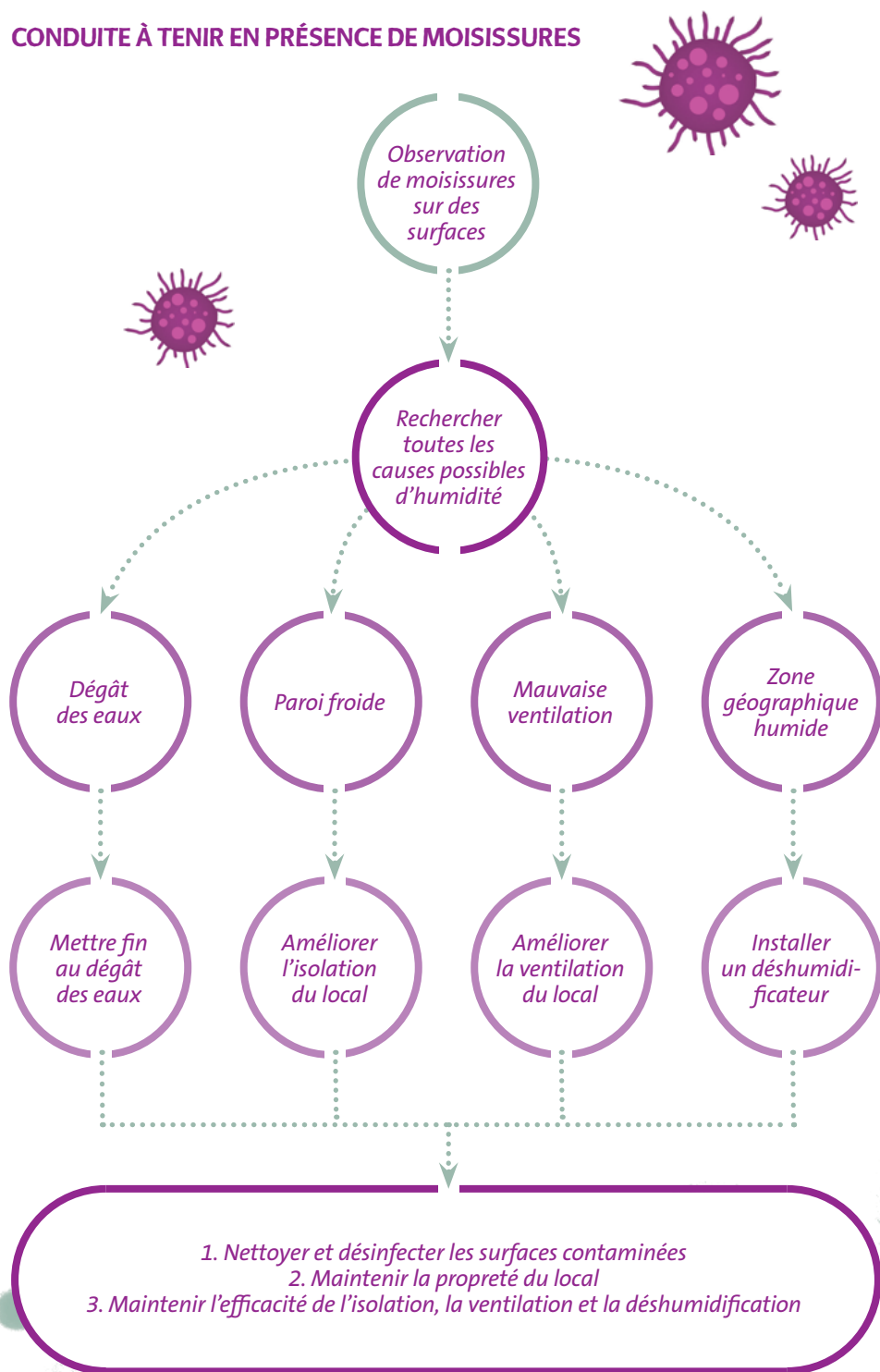
▶▶ Identifier les éventuelles parois froides sur lesquelles se condense la vapeur d'eau dégagée par l'activité humaine. Il peut s'agir d'un mur donnant sur l'extérieur ou mitoyen à un local non chauffé, d'un encadrement de fenêtre sans rupture de pont thermique... Une amélioration de l'isolation de la pièce permettra d'y remédier durablement.

▶▶ Vérifier la ventilation du local, qui doit assurer un renouvellement d'air suffisant pour diminuer le taux d'humidité. S'il s'agit d'une ventilation naturelle, s'assurer que les fenêtres sont régulièrement ouvertes tous les jours. S'il s'agit d'une ventilation mécanique, vérifier son bon fonctionnement (à l'aide d'un fumigène si besoin, voire en mesurant le débit de l'air), consulter les conclusions des derniers contrôles périodiques de l'installation et effectuer les réparations nécessaires.

▶▶ Dans les zones géographiques humides (France d'outre-mer notamment), l'installation d'un déshumidificateur dans le local ou au niveau de la centrale de traitement d'air neuf peut s'avérer nécessaire, après examen des points précédents.

Après avoir agi sur les sources d'humidité, l'opération de nettoyage des surfaces peut débuter.

CONDUITE À TENIR EN PRÉSENCE DE MOISSISSURES



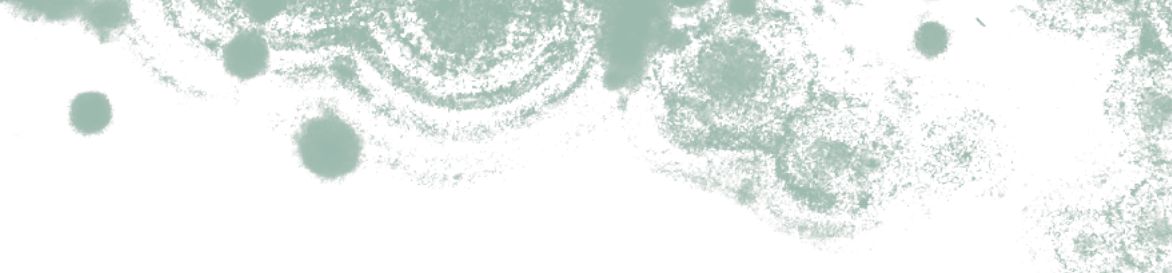
Comment traiter les surfaces en toute **sécurité** ?



Selon l'étendue de la surface contaminée, le traitement est effectué par le personnel d'entretien habituel ou par une société spécialisée dès lors que le chantier nécessite d'importants moyens de confinement.



La première étape du nettoyage consiste à éliminer les mycéliums visibles sur les surfaces. Lors de cette étape, les mycéliums et les spores pulvérulents peuvent être mis en suspension dans l'air.



L'opérateur est alors particulièrement exposé par inhalation et par contact cutané-muqueux. En cas de surface contaminée importante, cette dispersion de mycéliums et de spores peut gagner les locaux voisins et atteindre des personnes n'intervenant pas sur le chantier. Différentes mesures de prévention sont donc à mettre en œuvre et à moduler selon l'importance de la contamination :

- confiner le chantier (cela peut aller de la simple fermeture de porte jusqu'à l'installation d'une bâche plastique verticale),
- fermer hermétiquement les entrées et sorties d'air du local,
- contrôler l'absence de dispersion d'une pièce à l'autre par les faux plafonds,
- limiter l'accès du chantier aux seules personnes autorisées et nécessaires à l'opération,
- utiliser des moyens de nettoyage non dispersifs (lingettes ou balais humides).

Les supports de nettoyage sont imprégnés d'un détergent, voire d'un détergent/désinfectant. L'efficacité du produit dépend de nombreux paramètres dont il faut tenir compte [3] :

- le temps de contact,
- la température d'utilisation,
- le mode d'application (lingettes, pulvérisation de liquide ou de mousse),
- la qualité de l'eau (dure ou douce),
- la nature des souillures (graisses, protéines...),
- la nature des matériaux à nettoyer.


Le nettoyage peut être réalisé selon différentes techniques [3] :

- » Essuyage à l'aide de supports imprégnés. Cette technique expose aux produits chimiques par contact cutané. De plus, l'emploi de lingettes nécessite des gestes répétitifs et n'est donc à envisager que pour de petites surfaces. Un balai de lavage est préféré pour les surfaces plus importantes.
- » Pulvérisation manuelle : l'opérateur pulvérise la surface en actionnant un spray ou un pulvérisateur manuel à pression, puis essuie les surfaces humides. Cette technique expose l'opérateur aux produits chimiques par contact cutané et par inhalation d'aérosols ; son usage doit donc être limité.



RÈGLES DE BASE DES OPÉRATIONS DE NETTOYAGE ET DE DÉSINFECTION

- » *Aller de la zone la plus propre vers la zone la plus sale.*
- » *Éviter de repasser sur des zones déjà traitées.*
- » *Ne pas retremper une bande ou une lingette déjà utilisée dans le produit propre afin de ne pas le salir.*
- » *Décrire des « 8 » ou des bandes parallèles se chevauchant afin de n'oublier aucune surface.*
- » *Nettoyer les murs du haut vers le bas.*
- » *Nettoyer le sol du fond de la pièce vers la sortie.*
- » *Nettoyer les surfaces horizontales de la zone la plus éloignée vers la zone la plus proche (pour éviter tout contact du corps sur une zone déjà nettoyée).*



Un second traitement des surfaces avec un désinfectant est généralement effectué afin d'éliminer les moisissures restantes. Pour s'assurer de l'efficacité de la désinfection, il faut :

- ▶▶ Intervenir sur une surface préalablement nettoyée. En effet, les salissures peuvent interférer avec la substance active qui n'est alors plus disponible pour détruire les moisissures.
- ▶▶ Choisir des produits fongicides^c/levuricides^d (répondant aux normes NF EN 1650, NF EN 13697 ou NF EN 1275) et sporicides^e (répondant aux normes NF EN 13704 ou NF EN 14347). Les références de ces normes se trouvent sur l'étiquette du produit.
- ▶▶ Respecter les consignes du fabricant, notamment le temps de contact et la concentration du produit final. Une durée et une concentration trop faibles laisseraient ressortir les moisissures résistantes.

La désinfection peut se faire manuellement par essuyage ou pulvérisation, comme indiqué précédemment, mais aussi au moyen d'un automate lorsque les surfaces sont importantes. On parle alors de désinfection des surfaces par voie aérienne ou DSV. Dans ce cas, l'automate émet des aérosols de désinfectant qui se déposent sur les surfaces à traiter. La mise en route et l'arrêt de l'automate sont programmés de façon à fonctionner hors présence humaine. Les appareils ne fonctionnent correctement qu'avec des produits spécifiques, aussi faut-il utiliser un couple appareil/produit répondant à la norme NF T 72-281 [3].

^c Fongicide : qui détruit les moisissures.

^d Levuricide : qui détruit les levures.

^e Sporicide : qui détruit les spores.

Lors du traitement des surfaces, l'opérateur est exposé aux moisissures et aux produits chimiques. Ces derniers peuvent présenter des dangers (toxiques, corrosifs, irritants...) par inhalation, contact cutanéomuqueux ou ingestion.

Pour éviter l'exposition aux agents biologiques et chimiques, l'opérateur porte des équipements de protection individuelle (EPI) choisis selon le produit et la technique utilisés :

- un masque de protection respiratoire [4] :
 - anti-aérosols, au moins de classe P2 (protection contre l'inhalation de moisissures, de spores et d'aérosols de produits),
 - anti-gaz, dont les types et classes de filtre sont choisis selon les vapeurs dégagées par le produit de nettoyage et de désinfection,
- des lunettes-masque (protection des yeux) [5],
- une combinaison jetable avec capuche de type 5B, voire 4B s'il y a projection de liquide (protection de la peau),
- des surchaussures à usage unique,
- des gants de protection contre les agents biologiques et chimiques qui sont étanches et résistants à la pénétration des produits chimiques [6].



Comment éviter le retour des moisissures ?

- La désinfection n'empêche pas toute contamination ultérieure des surfaces. Aussi, le local traité doit rester quelque temps sous surveillance pour :
- vérifier régulièrement que les surfaces touchées s'assèchent progressivement,
 - guetter l'apparition de taches qui témoigneraient de la réapparition des moisissures.

Pour éviter le développement des moisissures, il suffit de supprimer les conditions favorables à leur croissance, à savoir la présence de matières organiques et une humidité élevée.

» Agir sur les matières organiques

Il n'est pas concevable d'enlever l'ameublement d'un bureau, les étagères ou les papiers d'une salle d'archive. En revanche, il est possible de remplacer les meubles abîmés (rendant la cellulose accessible), de substituer les cartons par des emballages en plastique, d'éliminer les déchets qui n'ont pas lieu d'être...

De plus, il est important de limiter les matières organiques en assurant un nettoyage régulier des surfaces. Un protocole d'entretien des locaux doit être établi afin de définir :

- la périodicité : journalière, hebdomadaire...,
- la technique employée (aspirateur, nettoyage à l'humide),
- le choix du produit de nettoyage,
- les conditions d'utilisation du produit (concentration, moyen d'application, temps de contact...),
- les mesures de prévention pour le personnel assurant le nettoyage.

► Agir sur l'humidité

L'humidité est l'élément déterminant du développement des moisissures. Toutefois, il n'est pas envisageable d'assécher totalement un local puisqu'il est nécessaire d'assurer un taux d'humidité compris



entre 40 et 60 % pour le confort des salariés [7]. Cependant, ce taux peut être limité au moyen d'une ventilation naturelle ou mécanique [8]. Le Code du travail précise que dans les locaux où les personnes n'ont pas d'activité physique, le débit d'air neuf de la ventilation ne doit pas être inférieur à 25 m³/h/personne. La ventilation fait l'objet de contrôles périodiques, dont les dates et résultats sont reportés dans la consigne d'utilisation du dossier d'installation [8]. Toute modification apportée à l'installation est également décrite dans la consigne, qui constitue le document de référence pour tout ce qui concerne la ventilation.

L'entretien du bâtiment participe grandement à maintenir l'humidité à un taux acceptable, en assurant la protection contre les intempéries et les infiltrations, ainsi qu'en garantissant une bonne isolation. S'il est difficile de limiter le taux d'humidité en agissant sur ces paramètres, il est toujours possible d'installer des déshumidificateurs, correctement entretenus (vidanges et nettoyages réguliers) pour qu'ils ne deviennent pas à leur tour un réservoir de moisissures.

Bibliographie

[1] Madigan M. et al. – *Biologie des micro-organismes*. Pearson, 2007

[2] Marchand G. et al. – *Évaluation de la biomasse mycologique sur les surfaces des réseaux aérauliques des systèmes de ventilation*. IRSST, 2017

[3] *La désinfection des surfaces en laboratoire de biologie*. INRS, ED 6188

[4] *Les appareils de protection respiratoire. Choix et utilisation*. INRS, ED 6106

[5] *Les équipements de protection individuelle des yeux et du visage*. INRS, ED 798

[6] *Des gants contre les risques chimiques*. INRS, ED 112

[7] Norme XP X 43-401 : Qualité de l'air - Audit de la qualité de l'air dans les locaux non industriels - Bâtiments à usage de bureaux et locaux similaires

[8] *Principes généraux de ventilation*. INRS, ED 695

Pour obtenir en prêt les audiovisuels et multimédias et pour commander les brochures et les affiches de l'INRS, adressez-vous au service Prévention de votre Carsat, Cram ou CGSS.

Services Prévention des Carsat et Cram

Carsat ALSACE-MOSELLE

(67 Bas-Rhin)

14 rue Adolphe-Seyboth
CS 10392
67010 Strasbourg cedex
tél. 03 88 14 33 00 – fax 03 88 23 54 13
prevention.documentation@carsat-am.fr
www.carsat-alsacemoselle.fr

(57 Moselle)

3 place du Roi-George
BP 31062
57036 Metz cedex 1
tél. 03 87 66 86 22 – fax 03 87 55 98 65
www.carsat-alsacemoselle.fr

(68 Haut-Rhin)

11 avenue De-Lattre-de-Tassigny
BP 70488
68018 Colmar cedex
tél. 03 69 45 10 12
www.carsat-alsacemoselle.fr

Carsat AQUITAINE

(24 Dordogne, 33 Gironde, 40 Landes,
47 Lot-et-Garonne, 64 Pyrénées-Atlantiques)
80 avenue de la Jallère
33053 Bordeaux cedex
tél. 05 56 11 64 36 – fax 05 57 57 70 04
documentation.prevention@carsat-aquitaine.fr
www.carsat-aquitaine.fr

Carsat AUVERGNE

(03 Allier, 15 Cantal, 43 Haute-Loire,
63 Puy-de-Dôme)
Espace Entreprises
Clermont République
63036 Clermont-Ferrand cedex 9
tél. 04 73 42 70 19
offredoc@carsat-auvergne.fr
www.carsat-auvergne.fr

Carsat BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ

(21 Côte-d'Or, 25 Doubs, 39 Jura,
58 Nièvre, 70 Haute-Saône,
71 Saône-et-Loire, 89 Yonne,
90 Territoire de Belfort)
46, rue Elsa Triolet
21044 Dijon cedex
tél. 03 80 33 13 92 – fax 03 80 33 19 62
documentation.prevention@carsat-bfc.fr
www.carsat-bfc.fr

Carsat BRETAGNE

(22 Côtes-d'Armor, 29 Finistère,
35 Ille-et-Vilaine, 56 Morbihan)
236 rue de Châteaugiron
35030 Rennes cedex
tél. 02 99 26 74 63 – fax 02 99 26 70 48
drpcdi@carsat-bretagne.fr
www.carsat-bretagne.fr

Carsat CENTRE-VAL DE LOIRE

(18 Cher, 28 Eure-et-Loir, 36 Indre,
37 Indre-et-Loire, 41 Loir-et-Cher, 45 Loiret)
36 rue Xaintrailles
45033 Orléans cedex 1
tél. 02 38 81 50 00 – fax 02 38 79 70 29
prev@carsat-centre.fr
www.carsat-centre.fr

Carsat CENTRE-OUEST

(16 Charente, 17 Charente-Maritime,
19 Corrèze, 23 Creuse, 79 Deux-Sèvres,
86 Vienne, 87 Haute-Vienne)
37 avenue du président René-Coty
87048 Limoges cedex
tél. 05 55 45 39 04 – fax 05 55 45 71 45
cirp@carsat-centreouest.fr
www.carsat-centreouest.fr

Cram ÎLE-DE-FRANCE

(75 Paris, 77 Seine-et-Marne, 78 Yvelines,
91 Essonne, 92 Hauts-de-Seine, 93 Seine-Saint-Denis,
94 Val-de-Marne, 95 Val-d'Oise)
17-19 place de l'Argonne
75019 Paris
tél. 01 40 05 32 64 – fax 01 40 05 38 84
demande.de.doc.inrs@cramif.cnamts.fr
www.cramif.fr

Carsat LANGUEDOC-ROUSSILLON

(11 Aude, 30 Gard, 34 Hérault, 48 Lozère,
66 Pyrénées-Orientales)
29 cours Gambetta
34068 Montpellier cedex 2
tél. 04 67 12 95 55 – fax 04 67 12 95 56
prevdoc@carsat-lr.fr
www.carsat-lr.fr

Carsat MIDI-PYRÉNÉES

(09 Ariège, 12 Aveyron, 31 Haute-Garonne, 32 Gers,
46 Lot, 65 Hautes-Pyrénées, 81 Tarn, 82 Tarn-et-Garonne)
2 rue Georges-Vivent
31065 Toulouse cedex 9
fax 05 62 14 88 24
doc.prev@carsat-mp.fr
www.carsat-mp.fr

Carsat NORD-EST

(08 Ardennes, 10 Aube, 51 Marne, 52 Haute-Marne, 54 Meurthe-et-Moselle, 55 Meuse, 88 Vosges)
81 à 85 rue de Metz
54073 Nancy cedex
tél. 03 83 34 49 02 – fax 03 83 34 48 70
documentation.prevention@carsat-nordest.fr
www.carsat-nordest.fr

Carsat NORD-PICARDIE

(02 Aisne, 59 Nord, 60 Oise, 62 Pas-de-Calais, 80 Somme)
11 allée Vauban
59662 Villeneuve-d'Ascq cedex
tél. 03 20 05 60 28 – fax 03 20 05 79 30
bedprevention@carsat-nordpicardie.fr
www.carsat-nordpicardie.fr

Carsat NORMANDIE

(14 Calvados, 27 Eure, 50 Manche, 61 Orne, 76 Seine-Maritime)
Avenue du Grand-Cours, 2022 X
76028 Rouen cedex
tél. 02 35 03 58 22 – fax 02 35 03 60 76
prevention@carsat-normandie.fr
www.carsat-normandie.fr

Carsat PAYS DE LA LOIRE

(44 Loire-Atlantique, 49 Maine-et-Loire, 53 Mayenne, 72 Sarthe, 85 Vendée)
2 place de Bretagne
44932 Nantes cedex 9
tél. 02 51 72 84 08 – fax 02 51 82 31 62
documentation.rp@carsat-pl.fr
www.carsat-pl.fr

Carsat RHÔNE-ALPES

(01 Ain, 07 Ardèche, 26 Drôme, 38 Isère, 42 Loire, 69 Rhône, 73 Savoie, 74 Haute-Savoie)
26 rue d'Aubigny
69436 Lyon cedex 3
tél. 04 72 91 97 92 – fax 04 72 91 98 55
preventionrp@carsat-ra.fr
www.carsat-ra.fr

Carsat SUD-EST

(04 Alpes-de-Haute-Provence, 05 Hautes-Alpes, 06 Alpes-Maritimes, 13 Bouches-du-Rhône, 2A Corse Sud, 2B Haute-Corse, 83 Var, 84 Vaucluse)
35 rue George
13386 Marseille cedex 5
tél. 04 91 85 85 36 – fax 04 91 85 75 66
documentation.prevention@carsat-sudest.fr
www.carsat-sudest.fr

Services Prévention des CGSS**CGSS GUADELOUPE**

DRPPS Service prévention,
Espace Amédée Fengarol,
Parc d'activités La Providence,
ZAC de Dothémare
97139 Les Abymes
BP 486, 97159 Pointe à Pitre cedex
tél. 0590 21 46 00 – fax 0590 21 46 13
risques.professionnels@cgss-guadeloupe.cnamts.fr

CGSS GUYANE

Direction des risques professionnels
CS 37015
97307 Cayenne cedex
tél. 05 94 29 83 04 – fax 05 94 29 83 01
prevention-rp@cgss-guyane.fr

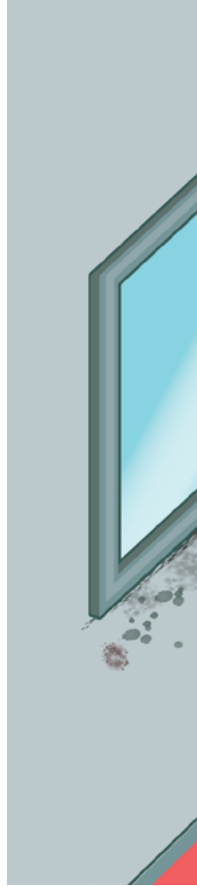
CGSS LA RÉUNION

4 boulevard Doret
CS 53001
97741 Saint-Denis cedex 9
tél. 02 62 90 47 00 – fax 02 62 90 47 01
prevention@cgss-reunion.fr

CGSS MARTINIQUE

Quartier Place-d'Armes
97210 Lamentin cedex 2
tél. 05 96 66 51 31 et 05 96 66 51 32
fax 05 96 51 81 54
prevention972@cgss-martinique.fr
www.cgss-martinique.fr

Lorsque les moisissures ont colonisé un local, il est important de ne pas se précipiter sur une opération de nettoyage/désinfection, mais de suivre une stratégie de lutte raisonnée, expliquée dans ce document. Il s'agit, en premier lieu, de supprimer les causes de la prolifération des moisissures, en agissant notamment sur l'humidité du local. Dans un second temps, les surfaces sont nettoyées/désinfectées en respectant des mesures de sécurité particulières. Enfin, pour éviter le retour des moisissures, il convient d'assurer le bon entretien du bâtiment.



Institut national de recherche et de sécurité
pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles
65, boulevard Richard-Lenoir 75011 Paris • Tél. 01 40 44 30 00 • info@inrs.fr

Édition INRS ED 6299

1^{re} édition • mai 2018 • 5 000 ex. • ISBN 978-2-7389-2345-5

L'INRS est financé par la Sécurité sociale - Assurance maladie/Risques professionnels

